

Commission d'entraide

Pv du 20 février 2023

Vice-présidente : Contreras Emmanuelle

Présents : Favier Annie, Tisseur Jérôme,

Excusés : Espeut Sandra, Varilles Christian

Ordre du jour

- 1- Rappel des montants alloués
- 2- Aide aux joueurs blessés

Rappel des différents montants alloués

L'aide financière aux joueurs blessés

La commission continuera d'aider les joueurs blessés selon les mêmes modalités que les saisons précédentes (l'incapacité de travail est égale ou supérieure à un mois).

- Un mois allocation : 80 euros
- Deux mois allocation : 130 euros
- Trois mois allocation : 200 euros
- Quatre mois allocation : 280 euros
- Cinq mois allocation : 340 euros
- Six mois allocation : 400 euros

Joueurs blessés

Dossiers traités ce jour :

Club du Trapel, joueur Tallet Flavien accord de 105 € pour 1 mois et 10 jours d'arrêt.

Club de Villegly joueur Baby Jérémy accord de 80 € suite prolongation et certificat de reprise d'activité.

Le secrétaire